

Environnement

LA RÉSERVE NATURELLE DU BOISÉ-DES-DOUZE SERA 4 FOIS PLUS GRANDE GRÂCE À L'IMPLICATION DE LA VILLE

Pour diffusion immédiate

Saint-Hyacinthe, le 2 octobre 2017 – La Ville de Saint-Hyacinthe concède une servitude de conservation perpétuelle visant des terrains municipaux à l'organisme du Boisé des Douze ce qui permettra de quadrupler la superficie actuelle de la réserve naturelle.

« Les milieux naturels sont relativement rares sur le territoire de Saint-Hyacinthe. La Ville est donc fière de soutenir l'organisme du Boisé des Douze pour sauvegarder une portion de l'écosystème, développer un plus grand espace de conservation et ainsi continuer à offrir aux citoyens ainsi qu'aux générations futures des sentiers de randonnées dans un cadre naturel » souligne le maire Claude Corbeil.



M. Claude Corbeil, maire, Mme Céline Lussier Cadieux, présidente du conseil d'administration du Boisé des Douze, M. Marc Delage, chargé de projets chez Nature-Action Québec et Mme Johanne Delage, conseillère municipale.

La Ville de Saint-Hyacinthe a déjà versé une contribution financière à l'organisme afin de réaliser la demande de servitude de conservation perpétuelle et confirme la création d'un fonds de dotation de 150 000 \$ pour les trois prochaines années, et ce, dès 2018, à raison de 50 000 \$ par année. Ce fonds permettra d'assurer la conservation et la sauvegarde à long terme de la réserve naturelle du Boisé-des-Douze. Également, la Ville a déjà versé un montant de près de 50 000 \$ à l'organisme à titre de contribution financière pour couvrir les frais d'acquisition de lots et alors obtenir une servitude de conservation dans le domaine privé afin de consolider la réserve naturelle. En incluant les terrains concédés par la Ville et les acquisitions à venir, le site passera de 40 000 m² à près de 170 000 m².

Rappelons que l'accès au site se fait par le stationnement situé au 1920, rue Brouillette.

– 30 –

Source : Direction des communications
450 778.8304



